



# Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

## Métiers de l'agriculture

### Productions horticoles

**NIVEAU 5**

*Apprentissage*

“La terre, le cœur de nos métiers”

Angers ■  
Montreuil-Bellay ■

## Les établissements agricoles publics de Maine-et-Loire



[www.eap49.educagri.fr](http://www.eap49.educagri.fr)



### Conditions d'admission

- Avoir entre 16 et 25 ans,
- Ou avoir 15 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée en formation et sortir de 3<sup>ème</sup> générale ou technologique.

Préinscription à partir de janvier.

### Comment s'inscrire

Les dossiers de candidature sont à retirer auprès du secrétariat du site de formation ou sur le site internet :

[www.cfaa49-edgard-pisani.com](http://www.cfaa49-edgard-pisani.com)

Après avoir retourné votre dossier complété auprès du secrétariat du site de formation concerné, vous serez convoqué pour une demi-journée de validation de projet.

Votre inscription ne sera définitive qu'après signature du contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur concerné, dans la limite des places disponibles.

### CFA A 49 Edgard Pisani

#### Site Montreuil Bellay



B.P. 10007 - Route de Méron  
49260 MONTREUIL BELLAY  
Tél. 02 41 40 19 28  
Fax 02 41 38 85 76  
cfa.maine-et-loire@educagri.fr  
[www.cfaa49-edgard-pisani.com](http://www.cfaa49-edgard-pisani.com)

#### Site Angers Le Fresne



B.P. 43627  
49036 ANGERS cedex 01  
Tél. 02 41 68 60 03  
Fax 02 41 68 56 62  
cfppa.angers@educagri.fr  
[www.cfaa49-edgard-pisani.com](http://www.cfaa49-edgard-pisani.com)



CAPa

# Métiers de l'agriculture

## Métiers Visés

- Ouvrier / Ouvrière agricole polyvalent
- Ouvrier / Ouvrière serriste
- Ouvrier / Ouvrière agricole en maraîchage, horticulture, pépinière
- Ouvrier / Ouvrière arboricole



## Conditions d'exercice

Les métiers s'exercent dans des exploitations généralement spécialisées : **pépinière, floriculture, maraîchage**. L'ouvrier réalise les **opérations de culture** en vue de la commercialisation de la production.

Le mode d'organisation est en fonction de la taille de l'exploitation agricole, de la présence d'une unité de transformation ou d'un point de vente.

Les activités sont calquées sur les rythmes végétatifs, en plein air ou sous abri. L'ouvrier peut également participer :

- à la mise en place de certaines installations (serres, tunnels, châssis...)
- à l'utilisation et à l'entretien des matériels et équipements.

**Cette formation vise la poly-compétence de l'ouvrier agricole.**

## Contenus de la formation

### Enseignements professionnels

- Modules liés aux activités communes au fonctionnement des exploitations : organisation du travail, utilisation des matériels et engins, réalisation de travaux d'entretien courants, réalisation des opérations liées à l'irrigation, automatisée ou non, application des produits et traitements
- Module de productions horticoles (maraîchage, floriculture, et pépinière d'ornement)
- Module entretien des espaces naturels

### Enseignements généraux

- Expression française et communication
- Mathématiques, technologie de l'information
- Education civique
- Sport
- Gestes et postures
- Histoire, géographie, Education Socio Culturelle
- Anglais
- Science économique, sociale et de gestion

## Durée

Le parcours complet en formation est d'une durée totale de 840 heures au CFA sur 2 ans, soit **12 semaines de présence au centre par an**.

Le positionnement du futur apprenti déterminera la durée de sa formation par la prise en compte de ses acquis.

En fonction du niveau du candidat, la formation peut être dispensée sur un an.

Des cours spécifiques peuvent être proposés aux apprentis pour leur permettre de combler leurs lacunes et suivre plus facilement la formation.

## Moyens pédagogiques

- Une formation en alternance centrée sur l'expérience vécue en entreprise et l'exploitation de ce vécu
- Intervenants professionnels spécialisés
- Ateliers pratiques : serre, tunnel...

## Conditions d'obtention du diplôme

Le CAPa est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ses 10 UC (*Unités Capitalisables*). En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues.

## Poursuite de formation

Les apprentis admis en CAPa peuvent poursuivre leur formation en préparant un autre CAPa, un BPA, un BP ou un bac professionnel. Ils peuvent également accéder à différentes formations spécialisantes (CS, CQP...).



## Recherche du contrat d'apprentissage

Le CFAA 49 vous accompagne dans la recherche du contrat d'apprentissage. Notre chargée de développement se tient à votre disposition.

Contactez le centre au 02 41 40 19 28

« La terre, le coeur de nos métiers »